

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : « INDIVIDUEL »

(applicables à partir du 1 juin 2004)

Ces conditions s'appliquent à tous les clients.

1. OBJET DU CONTRAT :

Le Village de Corail met à la disposition de ses clients des studios et fixe les prix nets des prestations fournies suivant les périodes de l'année, lesquels figurent sur les contrats de réservation et/ou sur les demandes d'acompte. Le client s'engage à payer le prix indiqué sur les dits contrats et donne son accord sur l'intégralité des clauses des conditions de ventes définies ci-dessous.

2. BAREME DE PRIX :

Les tarifs des différentes prestations proposées par le Village de Corail sont exprimés en euros, soit par studio soit par personne, selon le type de prestation choisie et s'entendent «prix nets». Ils sont en fonction du nombre de studios et/ou de personnes, de la durée du séjour, etc... Une offre ou un devis tenant compte de ces différents paramètres peut être adressée au client sur simple demande. Les tarifs en vigueur à la date d'établissement du devis ou de l'offre sont fermes à compter de la réception de la garantie de réservation. En l'absence de confirmation de réservation opérée par le versement d'un pré-paiement, nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques ou de dispositions réglementaires.

3. REVISION DES PRIX :

Les augmentations de la TVA et des taxes locales ainsi que l'institution de ces dernières apparues postérieurement à la date de signature du contrat de réservation et applicables aux prestations objet des présentes seront automatiquement répercutées sur les prix convenus.

4. CONDITIONS DE VENTE :

❖ **Garantie de réservation :**

Pour qu'une réservation soit garantie, il est nécessaire que le client effectue un pré-paiement de 25 % du total TTC des prestations faisant l'objet de la réservation et quatre semaines avant votre arrivée vous devez avoir versé le solde de vos frais de séjour. Si la réservation est faite moins de 30 jours avant votre arrivée, le client doit payer la totalité de la facture au moment de la confirmation du séjour.

Passé les délais indiqués ci dessus et sans règlement d'acompte et/ou de solde de la facture, le Village de Corail considérera la réservation comme annulée et remettra le (ou les) studio (s) à la disposition de la vente. En outre, les conditions d'annulation mentionnées ci-dessous pourront être appliquées.

❖ **Confirmation de réservation :**

La réservation n'est confirmée qu'à la date de réception d'une confirmation écrite du client, accompagnée du versement du pré-paiement tel que défini ci-dessus.

❖ **Modification de réservation :**

Toute modification (nombre, dates, etc...) par rapport à la réservation initiale garantie doit faire l'objet d'un message écrit de la part du client, précisant les nouvelles demandes, et être suivie d'une acceptation expresse, par écrit, de l'établissement. Une telle demande de modification ne peut pas intervenir dans un délai inférieur à 10 jours avant l'arrivée prévue.

❖ **Modalités d'annulation :**

Toute annulation, même partielle, doit être exprimée par écrit, soit par fax soit par lettre recommandée. Si elle parvient au Village de Corail :

- dans un délai de plus de 45 jours avant la date d'arrivée, elle entraîne une facturation représentant 5 % du montant total des prestations réservées.
- entre 45 jours et plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, elle entraîne une facturation représentant 25 % du montant total des prestations réservées ;
- entre 30 jours et plus de 72 heures avant la date d'arrivée prévue, elle entraîne une facturation représentant 50 % du montant total des prestations réservées.
- Moins de 72 heures avant la date d'arrivée prévue, elle entraîne une facturation représentant 100 % du montant total des prestations réservées.

S'il s'agit d'une annulation sans préavis ou toute annulation encours de séjour, elle entraîne une facturation à 100 % du total des prestations réservées.

❖ **Prestations :**

La responsabilité du Village de Corail ne peut être engagée en cas de réduction des prestations dues à des éléments indépendants de sa volonté (pannes, coupures d'eau ou d'électricité, ...). Aucun dédommagement ne pourra être réclamé. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation involontaire du séjour (route coupée, cyclone,) sont à la charge du client.

❖ **Pénalités de retard :**

En cas de dépassement du délai de paiement indiqué sur les conditions de vente, le Village de Corail se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux de une fois et demie le taux d'intérêt légal, calculé prorata temporis sur le montant total hors taxes de la réservation concernée.

❖ **Caution :**

Une caution sera demandée au client en début de séjour. Cette caution inclut le bris de glace ou la perte de matériel et la propreté du studio. Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite, éventuellement, du coût du matériel cassé, détérioré, ou perdu et, en cas de dégradation du studio, d'un forfait pour le ménage. Des cautions supplémentaires peuvent être demandées lors de la location de vélos, de téléphones portables, des draps de bains, ou des cartes d'accès à l'internet.

❖ **Parking :**

Le Village de Corail met à la disposition de ses clients des parkings ou emplacements gratuits mais non gardés. Le Village de Corail décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations des véhicules.

❖ **Réclamation :**

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à la direction de l'établissement dans un délai maximum de 8 jours après la fin de la prestation (ou de la manifestation).

❖ **Interdiction :**

Il est formellement interdit d'utiliser des appareils de barbecue et/ou des appareils à gaz. Les locataires doivent uniquement utiliser le matériel fourni avec le studio. Il est également demandé de respecter la quiétude des autres résidents. Tout manquement à ces dispositions peut entraîner l'expulsion du ou des locataires sans indemnités ou remboursement.

❖ **Litiges et Loi applicable :**

Tout différend concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes et les actes qui en sont la suite ou la conséquence, et qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable, sera porté devant les Tribunaux de Commerce de St Denis – Ile de la Réunion.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Date :

Pour le Client
Nom, Signature

Lieu d'établissement du contrat :

Pour le Village de Corail
Nom, Signature et cachet

Document annexé à ce contrat dont ils font partie intégrante : Contrat de Réservation et/ou demande d'acompte.